

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Dugny dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle du Conseil,
sous la présidence de Madame Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Fabricia VOL, Karine HELMINGER, Viviane VALLARIN, Anne THOMAS, Isabelle REMY, Ghislaine VAILLANT. Messieurs Jean-Marie BRENNER, Arnaud DUBAUX, Alain LOMBARD, Alain RAKETAMANGA, Philippe HUMBLET, Claude ROUX.

Absents : David MINUTO, Anne-Sophie PRENTOUT, Francis TOUSSAINT.

Ont donné Procuration : Francis TOUSSAINT à Claude ROUX.

Secrétaire de séance : Isabelle REMY

ORDRE DU JOUR

- 1) Attribution d'une subvention exceptionnelle - association des parents d'élèves (APE).

Madame le Maire invite M. Arnaud DUBAUX à sortir et à ne pas prendre part à la délibération.

DELIBERATIONS ADOPTEES :

2023-05-01 Attribution d'une subvention exceptionnelle - APE

Mme Karine HELMINGER, Adjointe au Maire, expose la demande de l'association des Parents d'élèves (APE) de Dugny- sur-Meuse concernant l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de leur projet d'organisation de Noël.

L'APE souhaite organiser une activité manuelle avec les enfants pour la création de couronne de table. Le devis est de 2 070 euros pour les 138 enfants de l'école.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme HELMINGER et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 380 € à l'Association des parents d'élèves de Dugny-sur-Meuse. Celle-ci sera versée qu'après la réalisation de l'action concernée et sur présentation de la facture.

- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget principal de l'exercice en cours.

Commentaires :

Mme le Maire : Quelle somme attribuons-nous ?

Mme HELMINGER : Il demande 2 070 euros, sachant qu'il reste que 1 965 euros sur le compte budgétaire.

Mme REMY : Les maîtresses sont d'accord pour faire participer toutes les classes au projet ? il y a 86 enfants de Dugny, ils ont fait une demande de subvention dans les autres communes ?

Mme HELMINGER : Oui, pour les deux premières questions. Non ils n'ont pas fait de demande de subvention dans les autres communes.

M. RAKETAMANGA : Moi je propose 15 euros par enfants de Dugny, soit 1290 euros.

Mme le Maire : je pense plutôt qu'il faut donner 10 euros par enfants scolarisés (138 enfants).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 19h40.